

MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN
DOMBES



AIN

Conseil municipal
du 16 février 2023 à 20h30

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Ambérieux en Dombes dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie d'Ambérieux en Dombes, sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire.

Convocation a été faite le 8 février 2023

Membres en	
exercice	19
Présents	13
Votants	18
Pouvoirs	5

Présents : Christine FORNÈS, Alex COLOMB, Dominique FATOME, Marie-Noëlle JAY, Damien BOUHOUB, Christophe SELIG, Sylvie ROSIER, Agnès REBUT, Frank CORDIER, Guillaume FOUCAUT, Mélanie PROST, Carole PROTIERE, Annelise MAZILLE,

Absents excusés : Pierre ROSET donne pouvoir à Alex COLOMB, Brigitte ROCHE donne pouvoir à Dominique FATOME, Christelle ABRAZIAN donne pouvoir à Guillaume FOUCAUT, Christophe SAINT-CYR donne pouvoir à Christine FORNÈS, Mathieu GUINET donne pouvoir à Agnès REBUT

Absents : Vincent HOANG

Secrétaire de séance : Christophe SELIG

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 19 janvier 2023

Le procès-verbal du 19 janvier dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Sécurité

• **Vidéoprotection**

Madame le maire explique que le gendarme référent de notre commune est venu faire un diagnostic concernant la vidéoprotection. Le gendarme référent a retenu des endroits stratégiques où la pose de caméras pourrait être intéressante : sur les entrées de l'agglomération avec cinq caméras contrôle de flux, et des points d'intérêt où sept caméras de type « contexte » pourraient être installées : vers l'école, sur la place Saint-Cyr, place de la Gaieté, vers la salle polyvalente et le plan d'an.

Le diagnostic a donné un coût prévisionnel de 100 000€ auquel il sera nécessaire de prévoir une maintenance, l'installation de la vidéoprotection est actuellement subventionnée par la Région et l'Etat. Ce plan d'installation pourrait être réalisé par tranche.

La question à débattre est l'usage de la vidéoprotection, est-ce qu'on estime que c'est un besoin. Il faut se positionner à la place des habitants.

M FOUCAUT demande si les caméras sont fixes, a priori les caméras sont fixes mais elles pourraient avoir un champ de vision large, le modèle n'est pas défini.

Mme PROTIERE s'interroge sur la conservation des images. Celles-ci sont conservées pendant trente jours et il faut une requête de la gendarmerie pour la consultation. Cette étude sur les caméras avait été faite suite à des dégradations et des vols dans les commerces. Les caméras ne pourraient pas prendre les habitations, elles seraient uniquement sur le domaine public.

Mme le Maire précise que les demandes d'installation de la vidéoprotection viennent de la gendarmerie et des habitants par période. La mairie avait reçu des demandes lorsqu'il y avait de la petite délinquance sur la commune.

M FOUCAUT précise que l'installation de caméras peut avoir un effet dissuasif, et que cela peut déplacer la délinquance.

M BOUHOUB souligne que d'un point de vue financier avec les aides il est tout à fait possible de procéder à l'installation en elle-même, peut être que dans un premier temps il serait intéressant d'installer des caméras sur les flux d'entrée et sortie du village mais parallèlement il faut protéger les libertés des ambarrois.

Mme PROTIERE et Mme MAZILLE demandent si la commune a des retours d'expérience d'autres communes, cela pourrait être utile avant de se lancer dans la démarche d'avoir les retours sur les avantages et inconvénients de cette installation mais aussi la manière dont cela a été perçu par les habitants.

M CORDIER précise que si on installe des caméras sur la place Saint-Cyr, il pourrait y avoir d'autres commerces qui souhaiteraient en avoir à proximité.

M SELIG souligne que le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) propose des solutions pour l'hébergement des données et peut accompagner la commune dans le déploiement du réseau de vidéoprotection. Le SIEA met à disposition des communes le dossier de consultation des entreprises (avec notamment le cahier des clauses techniques particulières). Cela va permettre d'avoir un chiffrage de cette installation avec le système du SIEA et sans.

Madame le maire propose au conseil municipal de se positionner sur le principe de la vidéoprotection. A l'unanimité, les conseillers municipaux sont favorables. Madame le maire indique que la commune va demander des retours d'expériences et finaliser le coût.

- **Convention d'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection**

Madame le Maire expose au conseil municipal de la possibilité de bénéficier d'un accompagnement du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune d'Ambérieux en Dombes.

Le SIEA propose la signature d'une convention pour bénéficier de la mise à disposition du dossier de consultation des entreprises, de l'expertise d'un chef de projet vidéoprotection, de l'intégration du réseau et des équipements de vidéoprotection géoréférencés dans l'outil de cartographie X'MAP, d'espace d'hébergement du serveur au sein des locaux techniques du SIEA, sous forme de location de 3U dans des baies informatiques.

Madame le maire précise que dans un premier temps, les prestations qui pourraient nous intéresser sont la mise à disposition du dossier de consultation des entreprises ainsi que l'accompagnement du chef de projet vidéoprotection. Cette prestation est de 75€ HT pour la commune.

UNANIMITE

3. Intercommunalité

- **Compte-rendu du conseil communautaire du (P. ROSET)**

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

4. Vie locale

- **Compte-rendu des commissions municipales**

Commission finances

Préparation du budget 2023, les premiers travaux du budget vont permettre de verser 300 000€ en investissement.

Commission culture, tourisme et patrimoine

Proposition aux ambarrois d'un cinéma en plein air, la date serait le 26 août 2023 un samedi soir à la fin des vacances, pour le lieu il y a une contrainte par rapport à la taille du terrain et l'alimentation électrique. Le coût de l'organisation coute en moyenne 1 800€ HT.

La commission a également travaillé sur le plan d'eau et notamment le planning des travaux : la vidange pourrait avoir lieu dès novembre 2023 avec l'organisation d'une journée de pêche et les travaux seraient réalisés à l'été 2024.

L'étude du château devrait démarrer au printemps et la CCDSV va installer un panneau pour les sentiers de randonnées.

- **Convention avec le département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le département de l'Ain accompagne les collectivités locales et propose une convention de partenariat en vue du développement de la lecture publique sur le territoire.

La précédente convention signée en 2018 se terminait en décembre 2022. Il est proposé de renouveler ce partenariat pour la période 2023-2028.

Madame le Maire expose les principaux termes de la convention et l'engagement des parties :

- Commune ou intercommunalité :
 - Local
 - Budget
 - Personnel
 - Ouverture au minimum 4h par semaine pour le tout public (
- Département :
 - Services
 - Ressources et documents

UNANIMITE

- **Compte-rendu de l'assemblée générale des anciens combattants (Christine FORNÈS)**

L'assemblée générale a eu lieu le 28 janvier 2023, l'amicale s'étend sur sept communes et a vingt-sept adhérents. Aujourd'hui, il a été fait retour que seulement trois communes versent des subventions dont Ambérieux en Dombes. Les autres recettes sont liées aux dons, au produit de la vente de saucisson ainsi que les cotisations des adhérents. Concernant les dépenses, l'association finance les gerbes de fleurs et elle remet les médailles de l'union fédérale à ses adhérents. Elle remet également en fin d'année à ses adhérents des ballotins de chocolat. L'association est présente pour les commémorations sur la commune.

- **Compte-rendu de l'assemblée générale du don du sang (Brigitte ROCHE)**

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

- **Compte-rendu de l'assemblée générale d'Objectif en Dombes**

L'assemblée générale a eu lieu le mardi 7 février, 16 personnes étaient présentes. En 2022, l'association a participé à des forums, des expositions, des séances photos, les réunions ont lieu les mardis et jeudis. La proposition de « studio privé » a bien fonctionné.

La cotisation pour la saison 23/24 sera toujours de 40€

Pour 2023, plusieurs projets sont en cours notamment la rénovation du matériel d'exposition et le maintien des activités de 2022.

L'association voudrait faire un reportage photo sur le départ du Tour de France à Châtillon sur Chalaronne ;

5. Questions diverses

- **Horaires des conseils municipaux**

Les CM ont toujours été le 3^{ème} jeudi à 20h30. Il semblerait que l'horaire soit tardif et qu'il pourrait être revu.

Il semble possible de modifier l'horaire et de proposer le **3^{ème} lundi du mois à 19h30**.

- **Tremplin des élus**

Adhésion de la commune pour 1000€ qui permet aux élus d'effectuer des formations en ligne. C'est accessible en tout temps. Ce site propose des formations libres et des formations sur abonnement, exemple : conseil municipal, la transition écologique, la gestion du cimetière, bien travailler au sein d'un conseil municipal etc. Les formations sont souvent mises à jour. Sur le site www.tremplindeselus.fr, il y a une vidéo de présentation. La commune va adhérer encore pour l'année 2023.

- **Agenda**

Samedi 18 février		Concours de boules à Fareins Tournoi indoor du SCME à Fareins
Dimanche 19 février		Tournoi indoor du SCME à Fareins
Mardi 21 février	19h15 20h30	Commission développement durable Commission travaux
Jeudi 23 février	15h00-19h00	Don du sang à Savigneux
Samedi 25 février	10h00	AG de la SHR
Lundi 2 mars	20h00	Commission jeunesse et sport
Dimanche 5 mars		Concours club poneys
Lundi 6 mars	11h00	Commission du personnel
Jeudi 9 mars	20h00	Conseil d'école
Mardi 14 mars	20h00	Commission travaux
Jeudi 16 mars	19h00 20h30	CCAS Commission sécurité routière Conseil municipal
Samedi 18 mars	A partir de 17h00 18h30	Fête de la Saint Patrick classe en 9 Loto du SCME

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le secrétaire de Séance
Christophe SELIG



Le Maire
Christine FORNÈS

